

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENT

Règlement N° 02-2021 Règlement décrétant l'établissement d'un
programme d'aide à la revitalisation de
secteurs de la municipalité

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Qu'un avis de motion fût fait lors d'une séance ordinaire le 7 décembre 2020, à l'effet que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente un règlement décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation de secteurs de la municipalité.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra en visioconférence selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi, le 11 janvier 2021
Heure : 20 heures
Lieu : Visioconférence

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 8 décembre 2020



Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #02-2021

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 8 décembre 2020

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de décembre 2020

Hélène Chassé

Hélène Chassé, *g.m.a*
Directrice générale & secr. trésorière

